

Budget

EXPRESS

30 mars 2010

DISCOURS SUR LE BUDGET DU QUÉBEC

- *Mesures fiscales*

Une hausse de la taxe compensatoire immédiate, l'instauration progressive d'une contribution santé et une hausse de TVQ en 2012 mais aucun changement dans les taux d'impôts...

- *Analyse budgétaire économique*

Un courage qui mérite d'être souligné!

Des mesures difficiles, mais nécessaires pour assurer la prospérité future du Québec



Desjardins

Vice-présidence Fiscalité, MD
Vice-présidence Études économiques, MD

www.desjardins.com/economie

Le ministre des Finances du Québec, monsieur Raymond Bachand, a déposé cet après-midi son budget 2010-2011 à l'Assemblée nationale. Ce budget du Québec comporte, comme c'est souvent le cas, plusieurs mesures fiscales. La plus importante pour Desjardins est fort probablement la hausse temporaire pour quatre ans de la taxe compensatoire, dont le taux est majoré de plus de 50 %. Une hausse additionnelle de 1 % de la TVQ à compter de 2012 va s'ajouter à la hausse de 1 % précédemment annoncée. On instaure une contribution santé pour les particuliers. Toutefois, aucun changement n'est annoncé aux taux d'impôt des particuliers et des sociétés.

MESURES AFFECTANT DESJARDINS

Hausse temporaire de la taxe compensatoire

Les institutions financières opérant au Québec sont actuellement assujetties à une taxe compensatoire principalement calculée sur leur masse salariale assujettie ou encore sur les primes d'assurance perçues.

Le budget propose de hausser temporairement le taux applicable pour toutes les entreprises assujetties de la façon suivante :

- pour les caisses de crédit, le taux passera de 2,5 % à 3,8 %;
- pour les sociétés d'assurance, le taux, qui était de 0,35 % des primes d'assurance et des sommes établies à l'égard des fonds d'assurance, passera à 0,55 %;
- les banques, sociétés de prêts, sociétés de fiducie et sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières, verront leur taux passer de 2 % à 3,9 %;
- finalement, le taux passera de 1 % à 1,5 % pour les autres sociétés assujetties.

Lorsque la base de calcul de cette taxe est la masse salariale, le nouveau taux s'appliquera sur les salaires assujettis versés du 31 mars 2010 au 31 mars 2014. Lorsque la taxe est calculée sur les primes d'assurance, la hausse s'appliquera pour la même période mais sera appliquée au prorata du nombre de jours de l'exercice financier après le 30 mars 2010 et avant le 1^{er} avril 2014.

Une société assujettie devra majorer ses acomptes provisionnels à compter du 1^{er} avril 2010 afin de tenir compte de ces hausses.

Harmonisation au transfert dans un REEI

Le Québec s'harmonise à la mesure fédérale annoncée le 4 mars dernier prévoyant étendre les règles de roulement au décès afin de permettre le transfert des sommes d'un REER, FERR ou RPA à un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) d'un enfant ou d'un petit-enfant financièrement à la charge du défunt en raison d'une déficience.

Assouplissement des normes d'investissement pour CRCD

Actuellement, une norme prévoit que, pour chaque année financière, les investissements admissibles de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) qui ne comportent aucun cautionnement ni aucune hypothèque doivent représenter au moins 60 % de son actif net moyen. De plus, une partie d'au moins 35 % de ce pourcentage doit être effectuée dans des coopératives admissibles ou dans des entités situées dans les régions ressources du Québec.

En janvier 2010, CRCD et la Caisse de dépôt et placement du Québec ont annoncé qu'ils avaient convenu de constituer un fonds de capital de développement (Capital Croissance PME). Le budget prévoit que les investissements qui seront faits par CRCD dans ce fonds seront considérés comme des investissements admissibles aux fins du calcul de la norme d'investissement. De plus, une proportion égale à 35 % de tout investissement fait par CRCD dans ce fonds sera considérée comme un investissement fait dans une entité située dans une région ressource du Québec.

Nouveau crédit d'impôt pour les Centres financiers internationaux (CFI)

Depuis 1986, l'exploitation d'un CFI peut être faite par l'entremise d'une société ou d'une société de personnes, et les avantages prévus comprennent, notamment, une exemption partielle de 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (FSS).

Afin que l'aide fiscale accordée à ce secteur réponde adéquatement aux besoins des entreprises, le régime des CFI sera remplacé par un crédit d'impôt remboursable portant sur le salaire admissible versé aux employés admissibles d'un exploitant de CFI et pouvant atteindre, sur une base annuelle, 20 000 \$ par employé admissible. En outre, un CFI devra désormais compter au moins six employés admissibles et être exploité par une société admissible.

Les exploitants de CFI actuellement en opération pourront choisir, à compter du 31 mars 2010, de

bénéficier de ce nouveau crédit d'impôt remboursable ou pourront continuer à bénéficier du régime actuel jusqu'au 31 décembre 2012 lorsque l'exploitant est une société, ou jusqu'au 31 décembre 2013 lorsque l'exploitant est une société de personnes. Le crédit d'impôt remboursable pour les CFI pourra être accordé à une société admissible à l'égard des salaires admissibles versés à ses employés admissibles après le 30 mars 2010.

Par ailleurs, un employé de CFI, autre qu'un spécialiste étranger, pourra continuer de bénéficier d'une déduction dans le calcul de son revenu jusqu'au 31 décembre 2013, mais le taux de la déduction passera graduellement de 37,5 % à 10 %. De plus, les règles applicables à un spécialiste étranger au service d'un CFI dans le cadre de l'actuel régime s'appliqueront également à un spécialiste étranger au service d'un CFI exploité par une société admissible dans le cadre du crédit d'impôt remboursable pour les CFI.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Hausse additionnelle du taux de la TVQ à compter de 2012

Dans le budget de 2009, on avait annoncé une hausse de 1 % du taux de la TVQ à compter du 1^{er} janvier 2011, portant ainsi le taux de 7,5 % à 8,5 %. On annonce aujourd'hui une hausse supplémentaire de 1 % au 1^{er} janvier 2012. Le taux sera alors porté à 9,5 %. Puisque ce taux de taxe s'applique sur le montant de la contrepartie plus la TPS, le taux réel de TVQ passera donc de 7,875 % à 8,925 % à compter de 2011 et à 9,975 % à compter de 2012.

Pour plus de précision, la hausse du taux de la TVQ à 9,5 % s'appliquera à l'égard des fournitures taxables sur lesquelles la taxe deviendra payable à compter du 1^{er} janvier 2012. Le régime de la TVQ comporte de nombreuses dispositions pour déterminer le moment où la taxe devient payable par l'acquéreur de la fourniture taxable d'un bien ou d'un service. De façon générale, la TVQ est payable par l'acquéreur à la première des deux dates suivantes : le jour où la contrepartie de la fourniture est payée ou le jour où cette contrepartie devient due.

Bonification du remboursement de la TVQ à l'égard d'une habitation résidentielle neuve

Actuellement, un remboursement de 36 % de la TVQ payée peut être obtenu pour une habitation résidentielle

neuve de 200 000 \$ ou moins, alors que le remboursement décroît jusqu'à une valeur de 225 000 \$, auquel cas il devient nul.

Considérant, d'une part, la hausse du taux de la TVQ à 8,5 % à compter du 1^{er} janvier 2011 et, d'autre part, l'évolution du marché résidentiel au cours des dernières années, le taux de ce remboursement sera haussé de 36 % à 50 % et la valeur d'une habitation résidentielle neuve à partir de laquelle plus aucun remboursement n'est accordé sera portée de 225 000 \$ à 300 000 \$, et ce, de façon générale, pour les acquisitions faites après 2010. Le remboursement maximal pouvant ainsi être obtenu sera de 8 772 \$.

Instauration d'une contribution santé

Une contribution santé sera instaurée à compter du 1^{er} juillet 2010. Seuls les particuliers de 18 ans ou plus seront assujettis au paiement de cette contribution. De façon générale, le montant de la contribution santé d'un adulte sera de 25 \$ pour 2010, de 100 \$ pour 2011 et de 200 \$ à compter de 2012. Toutefois, les adultes dont le revenu familial sera inférieur au seuil d'exemption qui leur est applicable en seront exemptés. À titre indicatif, selon les chiffres de 2009, ces seuils seraient les suivants (les chiffres de 2010 seront connus en juillet) :

Composition du ménage	Seuil d'exemption (\$)
1 adulte, aucun enfant à charge	14 040
1 adulte, 1 enfant à charge	22 750
1 adulte, 2 enfants à charge ou plus	25 790
2 adultes, aucun enfant à charge	22 750
2 adultes, 1 enfant à charge	25 790
2 adultes, 2 enfants à charge ou plus	28 595

La contribution santé devra être versée à même la déclaration de revenus au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Toutefois, toute personne assujettie à des retenues d'impôt à la source sur un paiement qui lui est versé (salaire, rente, etc.), pourra demander au payeur de considérer cette cotisation dans le calcul de sa retenue.

Nouveau crédit pour la solidarité

Actuellement, les particuliers à faible et moyen revenu peuvent, à certaines conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt pour la TVQ, d'un remboursement d'impôts fonciers et d'un crédit d'impôt pour habitant dans les villages nordiques. Le budget propose de regrouper ces crédits en un seul crédit remboursable qui s'appellera dorénavant le crédit pour la solidarité. Ce crédit pourra être versé mensuellement aux particuliers admissibles à compter de juillet 2011, à la condition d'en avoir fait la demande lors de la production de la déclaration de revenus de 2010. Le crédit sera exclusivement versé par dépôt direct dans un établissement financier situé au Québec.

Paramètres du crédit d'impôt pour la solidarité de 2011 et 2012
et des crédits d'impôt actuels en 2010
(en dollars)

	Versement actuel en 2010	Crédit d'impôt pour la solidarité (montants par année calculés par Revenu Québec)	
		2011	2012
1. Montants pour la TVQ			
• Montant de base ⁽¹⁾	178	220	265
• Montant pour conjoint ⁽²⁾	178	220	265
• Montant additionnel pour personne vivant seule ⁽³⁾	121	125	128
2. Montants pour le logement			
• Montant pour un couple ⁽⁴⁾	Moy. 320 ⁽⁴⁾	435 ⁽⁵⁾	625
• Montant pour une personne vivant seule ⁽⁴⁾	Moy. 285 ⁽⁴⁾	375 ⁽⁶⁾	515
• Montant pour chaque enfant à charge ⁽⁴⁾	—	25	110
3. Montants pour les particuliers habitant un village nordique			
• Montant par adulte ⁽⁴⁾	756	775	790
• Montant pour chaque enfant à charge ⁽⁴⁾	324	332	339
Réduction de l'aide⁽²⁾			
Seuil de revenu à partir duquel l'aide est réduite ⁽⁵⁾	30 490	31 100	31 720
Taux de réduction pour une composante	—	3 %	3 %
Taux de réduction pour deux composantes ou plus	—	6 %	6 %

(1) Montants indexés à compter de 2013.

(2) En 2010, le crédit d'impôt remboursable pour la TVQ est réduit à 3 %, le remboursement d'impôts fonciers est réduit à 3 % et le crédit d'impôt pour les particuliers habitant un village nordique est réduit à 15 % du revenu familial qui excède le seuil de réduction.

(3) Montants indexés à compter de 2011.

(4) Montants moyens de 2009 versés en 2010.

(5) Incluant le montant moyen de 335 \$ du remboursement d'impôts fonciers.

(6) Incluant le montant moyen de 300 \$ du remboursement d'impôts fonciers.

Le total ainsi obtenu pour une année sera réparti en six versements mensuels en 2011 et en 12 versements mensuels à compter de 2012. Les différents paramètres mentionnés seront indexés à compter de 2013.

Pour tenir compte du crédit pour la solidarité qui entrera en vigueur en 2011, le gouvernement abolira le crédit d'impôt remboursable pour la TVQ et pour les impôts fonciers et celui pour les particuliers habitant un village nordique à compter de 2011.

Modifications au crédit pour maintien à domicile

En vue de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de 70 ans ou plus, le régime fiscal québécois accorde, depuis 2000, un crédit d'impôt remboursable qui permet de compenser une partie des dépenses nécessaires pour se procurer certains services de soutien à domicile. De plus, depuis 2008, ce crédit est établi selon les services inclus au bail de la personne, selon qu'elle habite un immeuble pour personnes âgées ou un autre logement.

Des assouplissements sont annoncés dans le budget pour les particuliers habitant des résidences pour personnes âgées. Actuellement, pour bénéficier du crédit à l'égard d'un service d'entretien ménager, le bail du logement doit indiquer que la fréquence à laquelle le service est fourni est d'au moins une fois par semaine. Dès 2010, cette exigence sera réduite à une fois par deux semaines.

Par ailleurs, à l'égard des services infirmiers, le crédit est actuellement accordé à la condition que la présence du personnel infirmier soit d'au moins sept heures par jour. Ce paramètre sera réduit à une période d'au moins trois heures par jour.

À compter de juillet 2010, le ministre du Revenu ajustera progressivement les versements anticipés du crédit d'impôt qui seront faits aux personnes âgées qui auront bénéficié, au cours des premiers mois de l'année 2010, d'un service d'entretien ménager ou d'un service de soins infirmiers visé par la présente mesure.

Versement anticipé de la prime au travail et du crédit pour frais de garde

En règle générale, les familles qui paient des frais pour la garde d'un enfant peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable, sauf pour les frais à 7 \$ par jour. Aussi, pour soutenir et valoriser l'effort de travail et inciter les personnes à quitter l'aide financière de dernier recours pour intégrer le marché du travail, le Québec accorde un

crédit d'impôt remboursable aux ménages à faible ou à moyen revenu, soit la prime au travail.

À certaines conditions, Revenu Québec verse par anticipation une partie du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et de la prime au travail qu'un ménage estime avoir droit pour une année. Le budget prévoit que, à compter de 2011, le versement par anticipation de ces deux crédits se fera sur une base mensuelle au lieu de trimestrielle.

Application de la TVQ sur services de transport à l'aéroport de Gatineau

Une mesure particulière de détaxation à l'égard d'un service de transport de passagers de Gatineau vers le Canada existait afin d'éviter un déplacement des voyageurs de l'aéroport de Gatineau vers celui d'Ottawa en raison de la non taxation des services de transport de passagers par la province de l'Ontario. Or, compte tenu de l'adhésion de cette province au régime de la TVH à compter du 1^{er} juillet 2010, cette mesure particulière de détaxation n'est plus nécessaire et sera donc supprimée pour les services effectués après le 30 juin 2010.

Hausse graduelle de la taxe sur les carburants

Le budget prévoit une hausse graduelle de la taxe sur les carburants comme suit :

Taux de la taxe sur les carburants

(en cents/litre)

Type de carburant	Actuel	2010	2011	2012	2013
Essence	15,2	16,2	17,2	18,2	19,2
Carburant diesel	16,2	17,2	18,2	19,2	20,2

Note : Les hausses des taux s'appliqueront à compter du 1^{er} avril de chaque année.

Augmentation de la peine d'emprisonnement pour évasion fiscale

Actuellement, une personne déclarée coupable d'une infraction fiscale est passible d'une amende pouvant aller jusqu'au double des droits éludés et à un emprisonnement d'au plus deux ans. Le budget propose de faire passer à cinq ans moins un jour cette peine d'emprisonnement maximale.

Harmonisation aux mesures fédérales du 4 mars 2010

Le Québec s'harmonise aux mesures suivantes annoncées dans le budget fédéral du 4 mars dernier :

- traitement fiscal d'options d'achat d'actions des employés;
- baisse de la portion imposable de certaines prestations de la sécurité sociale des États-Unis;
- définition de bien canadien imposable.

MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS

Instauration d'une redevance sur l'eau

Afin de sensibiliser les utilisateurs de l'eau à la valeur de cette ressource, le gouvernement instaure une redevance sur l'eau à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle s'adressera aux entreprises des secteurs industriel et commercial puisant directement 75 m³ d'eau ou plus par jour, ou utilisant une telle quantité à partir d'un aqueduc. La redevance comportera deux taux établis en fonction de l'utilisation de la ressource. Ainsi, le taux sera de 0,0025 \$/m³ pour les entreprises utilisant l'eau dans leur processus de production et de 0,07 \$/m³ pour celles utilisant l'eau comme un composant de leurs produits. Les montants générés par cette redevance seront versés au Fonds vert.

Amortissement relatif aux véhicules de transport

Actuellement, le taux de déduction pour amortissement dont peut généralement bénéficier un contribuable à l'égard d'un camion conçu pour le transport de marchandises est de 40 % selon la méthode de l'amortissement dégressif. Pour que le camion ou le tracteur se qualifie à cette fin, le poids nominal brut du véhicule doit excéder 11 788 kilogrammes. Pour de tels camions, le taux d'amortissement sera porté à 60 % pour les biens neufs acquis après le 30 mars 2010 et pour les améliorations après cette date pour qu'un tel camion soit alimenté au gaz naturel liquéfié.

De plus, le budget propose qu'un contribuable puisse bénéficier d'une déduction additionnelle de 85 % du montant de la déduction pour amortissement réclamé sur ces camions alimentés au gaz naturel liquéfié. Cette déduction additionnelle ne fera pas l'objet d'une récupération à la suite de l'aliénation du bien.

Réforme du contingent de versements des organismes de bienfaisance

Le Québec s'harmonise à la mesure fédérale proposant de réformer le contingent des versements des organismes de bienfaisance et prévoyant ce qui suit :

- abroger la règle sur les dépenses de bienfaisance;
- modifier la règle sur l'accumulation de capital;
- renforcer les règles antiévitement connexes visant les organismes de bienfaisance.

Bonification au crédit pour R&D

Un contribuable qui exploite une entreprise au Canada et qui effectue au Québec des travaux de recherche scientifique ou de développement expérimental (R&D), ou qui fait effectuer de tels travaux pour son compte au Québec, peut être admissible au crédit d'impôt remboursable pour la R&D sur les salaires.

Le budget propose certaines mesures pour bonifier ce crédit :

- admissibilité de la participation d'un sujet de recherche à un essai clinique;
- uniformisation du traitement fiscal de l'indemnité versée à un sujet de recherche;
- non imposition de l'indemnité versée à un sujet de recherche;
- admissibilité de certains travaux de sous-traitance sans lien de dépendance.

Par ailleurs, une précision sera apportée dans la loi à l'effet qu'une dépense engagée pour une année d'imposition, ne soit pas admissible pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour services d'adaptation technologique pour cette année, si elle est par ailleurs admissible pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour la R&D. Cette précision s'appliquera à l'égard d'une dépense engagée après le 30 mars 2010.

Autres mesures fiscales relatives aux sociétés

- Révision importante du régime des droits miniers afin de remédier à certaines lacunes;
- ajustements aux crédits d'impôt remboursables pour la production de titres multimédias;
- ajustement du crédit remboursable pour le développement des affaires électroniques;
- bonifications au crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films;
- amélioration du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise;
- allègement fiscal aux non-résidents occupant des postes clés dans une production étrangère tournée au Québec;
- prolongation du crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier.

Analyse budgétaire

30 mars 2010

🇩🇪 BUDGET 2010-2011

Un courage qui mérite d'être souligné!

Des mesures difficiles, mais nécessaires pour assurer la prospérité future du Québec

Les attentes étaient assez élevées face au budget qui a été livré par le ministre Bachand. Même si les mesures annoncées ne seront pas sans conséquence pour le contribuable et le gouvernement, il faut concéder que le ministre a déposé un budget audacieux. Le plan budgétaire proposé est assez complet et présente clairement les actions qui seront posées afin de retrouver l'équilibre des finances publiques en 2013-2014. Conscient des impacts majeurs qu'auront les changements démographiques, le gouvernement instaure également des mesures pour s'attaquer à la dette, par le biais d'une de nos plus grandes richesses, soit l'hydroélectricité.

Tableau 1
État sommaire des opérations

En M\$	Préliminaire	Prévisions		Projections		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Revenus autonomes	47 421	49 164	51 255	53 547	55 546	57 673
- Variation (%)	(3,0)	3,7	4,3	4,5	3,7	3,8
Transferts fédéraux	15 229	15 325	14 681	14 933	15 395	15 979
- Variation (%)	8,6	0,6	(4,2)	1,7	3,1	3,8
Revenus budgétaires totaux	62 650	64 489	65 936	68 480	70 941	73 652
- Variation (%)	(0,4)	2,9	2,2	3,9	3,6	3,8
Dépenses de programmes	(60 769)	(62 561)	(63 907)	(65 282)	(66 686)	(69 282)
- Variation (%)	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2	3,9
Frais de la dette	(6 154)	(6 990)	(7 841)	(8 759)	(9 597)	(9 746)
- Variation (%)	(5,4)	13,6	12,2	11,7	9,6	1,6
Réserves budgétaires	(733)	(300)				
Fonds des générations	(715)	(892)	(972)	(1 061)	(1 123)	(1 542)
Résultats nets des organismes consolidés	598	697	848	926	852	1 038
Impact du Plan de retour à l'équilibre*	---	1 051	3 036	4 496	5 613	5 880
Solde budgétaire	(4 257)	(4 506)	(2 900)	(1 200)	0	0
Dette brute	160 117	170 599	180 084	186 490	189 428	192 169
- En % du PIB	53,2	54,5	55,1	54,6	53,3	52,0
Dette représentant les déficits cumulés	106 628	110 242	112 170	112 309	111 186	109 644
- En % du PIB	35,4	35,2	34,3	32,9	31,3	29,7

* En excluant les efforts de redressement des dépenses des ministères et organismes ainsi que le solde à résorber.

Source : Ministère des Finances du Québec

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef

Yves St-Maurice
Directeur et économiste en chef adjoint

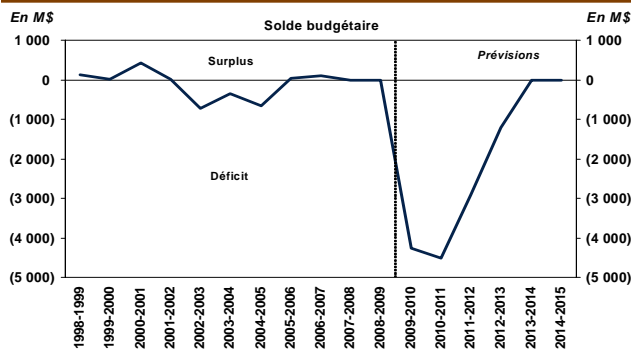
Benoit P. Durocher
Économiste senior

514-281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE EST TOUJOURS PRÉVU POUR 2013-2014

Le gouvernement du Québec garde le cap et prévoit éliminer complètement ses déficits budgétaires à compter de 2013-2014. De plus, le budget précise le plan de retour à l'équilibre budgétaire alors que le solde à résorber d'ici 2013-2014 ne s'élève plus qu'à 1,1 G\$, soit une proportion relativement faible du manque à gagner initial de 12,3 G\$. Soulignons que le solde à résorber pourrait facilement être comblé advenant une croissance économique légèrement supérieure aux attentes ou une conclusion positive des négociations présentement en cours avec le gouvernement fédéral concernant le paiement d'une compensation ponctuelle découlant de l'harmonisation passée de la TVQ et de la TPS.

Graphique 1 – Un retour à l'équilibre en 2013-2014



Source : Ministère des Finances du Québec l'Ontario

Entretemps, les exercices 2009-2010 et 2010-2011 devraient se solder par des déficits respectifs de 4,3 G\$ et de 4,5 G\$. Après une baisse de 0,4 % en 2009-2010, en raison de l'impact négatif de la récession, les revenus budgétaires augmenteront de 2,9 % en 2010-2011. Une progression de seulement 2,2 % est toutefois prévue en 2011-2012 à cause d'une réduction anticipée de 4,2 % des transferts fédéraux. En outre, les paiements de péréquation reçus du gouvernement fédéral passeront à 7,9 G\$ en 2011-2012, soit une baisse de 664 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par la bonne performance relative du Québec lors de la récente récession. Rappelons que certaines provinces ont été plus fortement touchées par les difficultés économiques, en particulier l'Ontario qui est depuis peu l'une des provinces récipiendaires de ce programme fédéral de transferts. Compte tenu du mécanisme de lissage utilisé par Ottawa dans le calcul de la péréquation, ce n'est qu'en 2011-2012 que les transferts du Québec en seront affectés.

Du côté des dépenses totales, une hausse de 3,9 % est prévue en 2010-2011, suivie d'une progression aux alentours de 3 % par la suite. Si la croissance des dépenses de programmes sera limitée (grâce notamment à l'impact de la contribution des particuliers au Fonds pour le financement des établissements de santé), les frais d'intérêt subiront d'importantes hausses au cours des prochaines années. D'une part, la taille de la dette du Québec continuera de progresser. D'autre part, les taux d'intérêt augmenteront graduellement alors que la Banque du Canada entamera vraisemblablement une remontée des taux directeurs à compter de juillet prochain. Enfin, soulignons que le gouvernement du Québec conserve une provision pour éventualités de 300 M\$ pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 2 Fonds consolidé de revenu - Évolution des revenus de transferts fédéraux

En M\$	2009-2010p	2010-2011p	2011-2012p
Péréquation	8 355	8 552	7 888
Variation en %	4,1	2,4	(7,8)
Transferts pour la santé	4 148	4 264	4 504
Variation en %	10,9	2,8	5,6
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 461	1 432	1 452
Variation en %	15,3	(2,0)	1,4
Autres programmes	1 265	1 077	837
Variation en %	28,0	(14,9)	(22,3)
Transferts fédéraux	15 229	15 325	14 681
Variation en %	8,6	0,6	(4,2)

p : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.
Source : Ministère des Finances du Québec

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC SE RELÈVE

Les conditions économiques se sont considérablement améliorées dans la province au cours des derniers mois. L'Institut de la statistique du Québec a d'ailleurs annoncé vendredi dernier que le PIB réel de la province avait augmenté de 5,2 %, à rythme trimestriel annualisé, à l'automne 2009, soit une progression supérieure aux attentes. Cette reprise s'appuie sur un rebond significatif de la demande intérieure. Non seulement les dépenses de consommation s'accélérent, mais la progression des investissements (résidentiels et non résidentiels) ainsi que des dépenses gouvernementales demeurent exceptionnellement élevées. Ainsi, le ministère des Fi-

nances prévoit que le PIB réel du Québec augmentera de 2,3 % cette année, soit une nette amélioration par rapport au recul de 1,4 % observé en 2009. La reprise devrait se poursuivre l'an prochain alors qu'une hausse de 2,6 % du PIB réel est prévue.

Dans l'ensemble, les projections économiques et financières du gouvernement du Québec sont très similaires aux nôtres. Par exemple, les hausses prévues du PIB réel en 2010 et en 2011 par le ministère sont pour ainsi dire identiques à notre scénario. Le gouvernement demeure néanmoins prudent avec une augmentation anticipée du PIB nominal légèrement inférieure à notre prévision. La hausse des taux d'intérêt de court terme pourrait

Tableau 3
Perspectives économiques au Québec

Variation en % (sauf si indiqué)	2009	2010p	2011p
Produit intérieur brut réel			
Prévisions du ministère des Finances	(1,4)	2,3	2,6
Prévisions Desjardins	(1,4)	2,4	2,6
Budget 2009	(1,2)	1,9	2,6
Produit intérieur brut			
Prévisions du ministère des Finances	(0,4)	4,0	4,5
Prévisions Desjardins	(0,4)	4,5	5,1
Budget 2009	(0,1)	3,9	4,5
Mises en chantier (en milliers d'unités)			
Prévisions du ministère des Finances	43,4	44,6	42,7
Prévisions Desjardins	43,4	48,0	46,0
Budget 2009	38,8	37,3	n.d.
Prix à la consommation			
Prévisions du ministère des Finances	0,6	2,0	2,9
Prévisions Desjardins	0,6	1,6	2,2
Budget 2009	0,4	2,0	n.d.
Création d'emplois (en milliers d'unités)			
Prévisions du ministère des Finances	(37,5)	38,7	41,6
Prévisions Desjardins	(37,5)	40,0	60,0
Budget 2009	(62,9)	29,5	n.d.
Taux de chômage (en %)			
Prévisions du ministère des Finances	8,5	8,5	8,4
Prévisions Desjardins	8,5	8,0	7,4
Budget 2009	8,9	9,1	n.d.
Bons du Trésor du Canada - 3 mois (en %)			
Prévisions du ministère des Finances	0,4	0,6	1,7
Prévisions Desjardins	0,4	0,8	2,5
Budget 2009	0,6	1,2	n.d.
Obligations fédérales - 10 ans (en %)			
Prévisions du ministère des Finances	3,3	3,8	4,5
Prévisions Desjardins	3,3	3,7	4,1
Budget 2009	2,9	3,7	n.d.
Taux de change (en cents US)			
Prévisions du ministère des Finances	87,9	98,2	99,8
Prévisions Desjardins	87,9	101,0	103,0
Budget 2009	82,4	91,6	n.d.

p : prévisions n.d. : non disponible

Sources : Ministère des Finances du Québec et Desjardins, Études économiques

être un peu plus prononcée que prévu par le ministère pour l'année 2011, mais cela est compensé par le fait que la hausse des taux d'intérêt de long terme pourrait être plus faible que les projections du gouvernement. Par contre, avec un sommet de 99,8 cents américains en 2011, le ministère des Finances semble sous-estimer l'appréciation du dollar canadien qui surviendra au cours des prochains trimestres. Nous sommes plutôt d'avis que le huard pourrait s'échanger au-dessus de la parité dès cette année, une situation qui sera susceptible de freiner davantage les exportations internationales de la province. Cela dit, considérant la bonne performance de la plupart des indicateurs économiques au cours des dernières semaines, les risques associés aux scénarios économiques semblent résolument orientés à la hausse. Si cela devait se confirmer, la situation financière du gouvernement du Québec pourrait être légèrement meilleure que prévu.

LE GOUVERNEMENT S'IMPOSE UNE PLUS GRANDE DISCIPLINE

À la lecture du budget, on constate que le gouvernement a décidé de laisser tomber les beaux discours pour passer à l'action. Les enjeux démographiques, l'endettement élevé, les déficits structurels ainsi que le financement de la santé, des universités et des infrastructures sont tous des sujets abordés dans le document. Des mesures sont mises en place pour apporter des solutions concrètes à la résolution de ces problèmes. Évidemment, les efforts demandés aux contribuables et au gouvernement sont importants, mais l'urgence d'agir était là. Les sacrifices auraient été encore plus douloureux si le gouvernement avait attendu davantage avant d'apporter des changements.

Tout comme l'Ontario et le Canada, le gouvernement du Québec s'impose un régime minceur en diminuant plus que prévu la croissance de ses dépenses de programmes pour les années à venir. En 2010-2011, elle ne dépassera pas 2,9 % selon ses prévisions, pour ensuite tomber à 2,8 % annuellement (2,2 % si on inclut la contribution au Fonds pour le financement des établissements de santé) jusqu'en 2013-2014. L'ampleur de cet engagement est non négligeable si on considère que pour l'exercice 2009-2010, les dépenses de programmes ont augmenté de 3,8 %. Des efforts supplémentaires seront aussi alloués à l'évasion fiscale et au contrôle des dépenses au sein des organismes publics.

Pour atteindre sa nouvelle cible de réduction des dépenses, le gouvernement impose un gel du salaire du premier ministre, des ministres et des députés. La masse salariale de la fonction publique sera aussi gelée jusqu'en 2013-2014. Les primes au rendement pour les deux prochaines années pour les hauts dirigeants du secteur public sont suspendues. Les dépenses de fonctionnement de nature administrative seront graduellement réduites de 10 % d'ici 2013-2014. Une foule d'autres me-

sures visant les coûts de fonctionnement de l'État sont aussi mises en place et favoriseront l'atteinte de l'objectif de réduction des dépenses du gouvernement.

Par la publication d'un document spécifique sur la performance et le financement du système de santé, le gouvernement montre sa volonté de regarder de plus près l'efficacité de ce secteur. Il mettra sur l'amélioration des processus clés, sur une gouvernance et des structures plus efficaces, de même que sur une meilleure performance dans l'organisation des services et des technologies de l'information. De plus, le gouvernement mènera des travaux avec ses partenaires afin d'étudier les expériences des autres gouvernements qui ont implanté, avec succès, une franchise santé.

LE CONTRIBUABLE DEVRA FAIRE SA PART

Les services publics ne sont pas gratuits et en bout de ligne, c'est la population qui paie. Le budget envoie un message assez clair à ce sujet et, par la même occasion, il tente de rétablir le lien qui doit exister entre le service qu'elle reçoit et le coût de le fournir. Par exemple, le taux de la taxe sur le carburant sera haussé de 1 ¢ le litre le 1^{er} avril de chaque année, de 2010 à 2013. Les sommes recueillies serviront à moderniser les infrastructures routières et à développer le transport en commun.

Le même principe s'applique pour l'instauration d'une contribution annuelle à la santé pour chaque adulte. Elle ne s'apparente toutefois pas à un impôt ou à une taxe parce qu'elle n'est pas établie en fonction du revenu. Cette nouvelle contribution de 25 \$ par adulte en 2010, de 100 \$ en 2011 et de 200 \$ à compter de 2012 servira à ralentir la croissance des dépenses du gouvernement, en fournissant une source de financement supplémentaire. Les familles à faible revenu seront exemptées de cette nouvelle facturation.

Dans le but d'être plus transparent sur les coûts de santé, le gouvernement s'engage aussi à mettre en place les comptes annuels de santé qui présenteront les dépenses de santé et de services sociaux du gouvernement, les revenus qui y sont consacrés ainsi qu'un ensemble d'indicateurs liés à la performance du réseau. Cet effort de transparence est bienvenu et facilitera la compréhension de l'évolution des soins de santé.

La hausse déjà annoncée de la TVQ pour le 1^{er} janvier 2011 sera suivie d'une autre augmentation le 1^{er} janvier 2012, ce qui la portera à 9,5 % à partir de cette date. Par ce geste, le gouvernement comblera l'espace qui avait été laissé par le gouvernement fédéral en abaissant le taux de la TPS de 7 % à 5 %. Les personnes à faible revenu seront compensées par un nouveau crédit d'impôt pour la solidarité qui tiendra aussi compte des remboursements d'impôts fonciers et du crédit d'impôt pour les particuliers habitant les villages nordiques. Ainsi, un

couple ayant deux enfants et gagnant un revenu de 50 000 \$ par année bénéficiera d'un crédit de 407 \$ alors que ce ménage n'était pas admissible auparavant au crédit d'impôt remboursable pour la TVQ ni au remboursement d'impôts fonciers. En termes d'efficacité économique, une hausse des taxes à la consommation est préférable à une augmentation de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a donc fait un choix éclairé en ne touchant pas à l'impôt sur le revenu.

LES SECTEURS FINANCIER ET MINIER SONT AUSSI SOLLICITÉS

Les institutions financières devront absorber une hausse temporaire de la taxe compensatoire qui leur coûtera 471 M\$ entre 2010 et 2014. En réalité, les taux applicables à deux des trois composantes de la taxe compensatoire des institutions financières, soit ceux applicables aux salaires versés et aux primes d'assurance seront haussés temporairement.

Le régime des droits miniers sera aussi révisé pour permettre une juste compensation pour l'utilisation d'une ressource non renouvelable appartenant au domaine public. Entre autres, le taux d'imposition actuel de 12 % sur le profit annuel au titre de droits miniers sera augmenté progressivement pour atteindre 16 % le 1^{er} janvier 2012. Cela représente un contribution supplémentaire totale de 188 M\$ pour les quatre prochaines années.

UNE AUTRE MESURE STRUCTURANTE DE LONG TERME

Il est intéressant de voir le gouvernement allonger son horizon de planification au-delà du retour à l'équilibre. C'est dans l'objectif bien défini de réduire la dette pour les générations futures que le gouvernement modifiera les tarifs d'électricité à compter de 2014. D'abord, le coût moyen du bloc patrimonial sera augmenté graduellement de 1 ¢/kWh sur une période de cinq ans. De plus, la loi sur la Régie de l'énergie sera modifiée pour que le coût du bloc patrimonial soit indexé, au-delà de 2018-2019, selon l'indice des prix à la consommation pour un maximum de 2 % par année. Cette proposition d'augmenter les tarifs d'électricité pour refléter la valeur du marché et assurer une source de revenus pour réduire la dette avait déjà été suggérée il y a quelques années par le Mouvement Desjardins.

LES DÉFICITS ET LES IMMOBILISATIONS PROPULSENT LA DETTE

La dette du gouvernement du Québec poursuivra son ascension au cours des prochaines années en raison principalement de l'effet combiné des déficits budgétaires prévus jusqu'en 2012-2013 et des investissements en immobilisations. Ainsi, la dette brute atteindra 192,2 G\$ au 31 mars 2015, soit une augmentation de 20 % par rapport aux 160,1 G\$ prévus pour le 31 mars 2010. Cela dit, la croissance de l'économie du Québec devrait être légèrement supérieure durant cette pé-

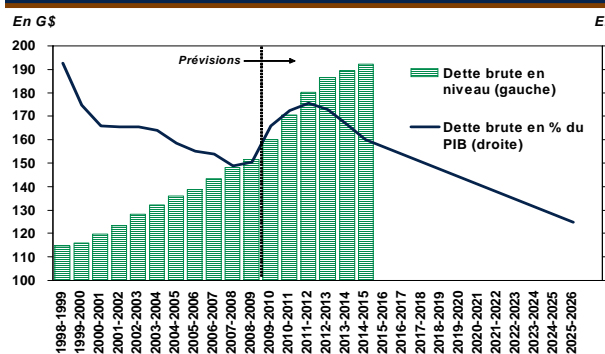
riode de sorte que le ratio de la dette brute sur le PIB pourrait descendre à 52,0 % au 31 mars 2015, contre 53,2 % au 31 mars 2010 et 55,1 % au 31 mars 2012.

Comme mentionné dans un récent *Point de vue économique*¹, un tel niveau d'endettement est préoccupant et fait du Québec la province la plus endettée. Des comparaisons effectuées par le ministère des Finances ont même démontré que la dette de l'ensemble des administrations publiques au Québec (provinciale, municipale et part du Québec de la dette fédérale) était parmi la plus élevée au sein des pays industrialisés. Le gouvernement montre cependant une réelle intention de s'attaquer au problème de l'endettement de la province. Dans un premier temps, la lutte aux déficits budgétaires devrait permettre de stabiliser la dette représentant les déficits cumulés dès 2013-2014. Puis, le gouvernement entamera un réel remboursement de sa dette en transférant les sommes tirées de l'augmentation des tarifs d'électricité au Fonds des générations à compter de 2014-2015. Ainsi, le ministère des Finances se donne comme nouvel objectif de réduire le ratio de la dette brute sur le PIB à 45 % d'ici le 31 mars 2026 tandis que le ratio de la dette représentant les déficits cumulés pourrait diminuer à 17 %.

UN PLAN QUI RASSURERA LES MARCHÉS FINANCIERS

Le budget déposé aujourd'hui comble à plusieurs égards les lacunes présentes dans le budget de l'an dernier. D'une part, le plan de retour à l'équilibre budgétaire est précisé et seul un manque à gagner de 1,1 G\$ d'ici 2013-2014 demeure, ce qui représente une somme relativement faible en comparaison du gouffre initial de 12,3 G\$. Tel qu'annoncé l'an dernier, le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu en 2013-2014. À cet égard, le Québec se distingue des gouvernements du Canada et de l'Ontario qui ont retardé l'atteinte de l'équilibre budgétaire lors du dépôt de leur budget 2010. D'autre part, le

Graphique 2 – La croissance de la dette brute s'amenuisera...



Source : Ministère des Finances du Québec

¹ Voir notre *Point de vue économique* publié le 23 mars 2010 : La taille de la dette du Québec est très préoccupante http://www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pv100323.pdf

Tableau 4 Programme de financement du gouvernement

En M\$	2008-2009	2009-2010p	2010-2011p	2011-2012p
Fonds consolidé du revenu				
Besoins financiers nets ^{(1), (2)}	117	4 443	5 133	4 050
Remboursements d'emprunts	4 549	6 205	3 658	6 307
Variation de l'encaisse	(2 413)	(8 161)	(3 855)	-
Fonds d'amortissement des régimes de retraite, autres actifs des régimes et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs - Dépôts	2 678	112	-	-
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽³⁾	(3 792)	3 288	-	-
Financement réalisé par anticipation	8 161	3 855	-	-
TOTAL - Fonds consolidé du revenu	9 300	9 742	4 936	10 357
FONDS DE FINANCEMENT	1 439	2 415	4 500	4 000
FINANCEMENT-QUÉBEC	2 675	3 318	3 500	3 500
TOTAL	13 414	15 475	12 936	17 857

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

p : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Exclut les entités consolidées.

(2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et du FCMA.

(3) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement a effectué des déboursés de 3 288 M\$ en 2009-2010 à la suite de l'évolution des taux de change. Ces déboursés n'ont pas d'effet sur la dette. En 2008-2009, le gouvernement avait encaissé 3 792 M\$.

Source : Ministère des Finances du Québec

gouvernement démontre une réelle préoccupation vis-à-vis de son endettement élevé et initie de nouvelles mesures de remboursement. Le plan d'action clair et crédible présenté aujourd'hui par le gouvernement est donc susceptible de rassurer les investisseurs.

À plus court terme, les déficits budgétaires des prochains exercices, combinés aux nouveaux investissements dans les immobilisations, entraîneront une augmentation de l'encours des titres d'emprunt du gouvernement du Québec au sein des marchés financiers. Par contre, le montant des emprunts arrivant à échéance et devant être refinancé sera inférieur en 2010-2011 à celui des dernières années. Ainsi, le programme total de financement de la province s'élèvera à 12,9 G\$ en 2010-2011, soit une baisse de 2,5 G\$ par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

UNE BELLE PREUVE DE LEADERSHIP

L'espoir d'un redressement des finances publiques du Québec à moyen terme a été rehaussé considérablement avec le dépôt du présent budget. Le plan présenté est réaliste et met la plupart des agents économiques à contribution, tout en protégeant les personnes et les familles à plus faible revenu. En plus de rétablir l'équilibre budgétaire, le plan propose des mesures de réduction de la dette par le biais d'une augmentation des tarifs d'électricité touchant le bloc patrimonial. Cette

dernière ne sera toutefois en vigueur qu'en 2014, soit après le retour à l'équilibre budgétaire, ce qui laisse une période suffisamment longue pour permettre aux particuliers et aux entreprises d'ajuster leur comportement de consommation pour en atténuer les impacts.

C'est un vent de fraîcheur qui vient de souffler aujourd'hui sur le Québec. Il est vrai que certaines mesures seront douloureuses, mais elles étaient nécessaires. L'application sera cependant progressive ce qui en étalera les impacts sur les quatre prochaines années. La croissance actuelle de la dette du gouvernement était insoutenable à moyen terme surtout dans un contexte d'un choc démographique à nos portes. Il fallait prendre un virage le plus rapidement possible sinon le remède à appliquer aurait été encore plus difficile. Le gouvernement a eu le courage de changer les choses pour s'assurer de la prospérité future du Québec. On ne peut que lui conseiller de maintenir le cap et d'avoir le courage de suivre son plan avec rigueur jusqu'au bout.